



Formation

AUTORISATION DE CONDUITE INITIALE

Préparation CACES R1 – R3 – R5

2 jours (14 h)

Objectif stratégique :

L'utilisation de certains engins de chantier ou de manutention nécessite l'obtention d'une autorisation de conduite. Elle peut être délivrée sur obtention d'une formation autorisation de conduite ou de permis appelés les Certificats d'Aptitude à la Conduite en Sécurité, généralement abrégés en CACES. Plus souple à organiser, la formation sur site permettra d'être à jour avec les obligations du Code du Travail.

De plus, cette formation « autorisation de conduite » vous permettra, plus tard, si vous le désirez, d'inscrire vos conducteurs directement aux tests théoriques et pratiques CACES avec un taux de réussite plus élevés.

La catégorie 1 du permis cariste correspond aux transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol.

La catégorie 3, ce sont les chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 Kg.

Enfin, la catégorie de matériel n°5 correspond aux chariots élévateurs à mâts rétractables.

Objectif pédagogique :

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998

Vérifier l'aptitude à la conduite des chariots (réalisée sur site client sans délivrance du CACES)

Évaluer les connaissances et les savoir-faire permettant à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite

Formations en vue de délivrer l'autorisation de conduite de l'employeur

Objectif opérationnel :

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

Pouvoir réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement de véhicules en utilisant le chariot des catégories 1, 3 ou 5 du permis cariste en fonction de la recommandation CNAMTS R389.

Être capable d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé et pouvoir rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Être autonome et de savoir utiliser les trois catégories de matériel dans le respect de la réglementation en vigueur.

1

**Prérequis :**

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

Mettre à disposition la notice d'utilisation de l'engin en français,

Pour quel public ?

Toute personne, débutante ou expérimentée, appelée à manipuler un chariot automoteur à conducteur porté

Accessibilité :

Sur site de l'entreprise, il n'est donc pas possible de préciser les moyens d'accès aux personnes en situation de handicap.

Moyens et supports :

Exercices pratiques d'utilisation de chariots élévateurs

Cours théoriques, illustrations vidéo

Utilisation casque de réalité virtuelle pour simulation conduite

Validation :

Évaluation théorique et pratique

Après avis favorable, attestation donnée en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

Feuille d'émargement

Attestation de formation individuelle

2

PROGRAMME DETAILLE

Partie 1 : Réglementation

Conditions d'utilisation

Responsabilité du conducteur

Les documents nécessaires aux contrôles ;

Classification/connaissance des différentes technologies.

Partie 2 : Les organes et les dispositifs de sécurité :

Les pictogrammes, la signalisation, la plaque de charge ;

Les risques de renversement, heurts, milieux, énergie... ;

Règles de conduite, de circulation et de stationnement.

Partie 3 : Les dispositions générales de sécurité

Les distances de sécurité ;

Les interdictions de transport, d'élévation de personne ;

Adéquation entre chariot/ opération/ charge déplacée.

Partie 4 : Les vérifications

A la prise et en fin de poste



Partie 5 : La circulation

A vide, en charge, marche avant/arrière, en virage ;
L'arrêt du chariot en sécurité, prise et dépose de charge ;
La maintenance, compte rendu des anomalies.

Partie 6 : Mise en pratique (selon les catégories) ;

Prise de poste, circulation, manœuvres ;
Chargement et déchargement (prise, dépose) ;
Mise en stock et déstockage, fin de poste.

Partie 7 : Tests Théorique et pratique